

Elevage et détention des franches-montagnes dans le Jura

Une enquête de la Protection Suisse des Animaux PSA



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Dornacherstrasse 101, CH-4008 Bâle, Phone 061 365 99 99
sts@tierschutz.com; www.protection-animaux.com

Table des matières

Introduction	Page(s) 3
Visites d'éleveurs	4 à 21
Sélection des étalons	22
Test en terrain	23 à 25
Test en station	26
Fédération Suisse du franchises-montagnes	27 et 28
Position de l'OFAG	29
Aide de l'Etat	30
Le cheval du Jura	31
Ferme du franchises-montagnes originel	32 et 33
Détention exemplaire à Flurweid	34 et 35
Résumé et conclusions	36

Abréviations utilisées:

FSFM: Fédération Suisse du franchises-montagnes

OFAG: Office fédéral de l'agriculture

HNS: Haras national suisse

CEN: Centre équestre national de Berne

RPFM: Fédération Race pure du franchises-montagnes

OPAn: Ordonnance sur la protection des animaux

OE: Ordonnance sur l'élevage

Photos:

© MedS (si ce n'est pas indiqué autrement)

Introduction

L'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) entrée en vigueur en 2008 régit concrètement et de manière contraignante la détention des chevaux, notamment l'interdiction de détention en box individuel et à l'attache. En septembre 2013 expire la période de transition pour les réaménagements qu'elle implique, p. ex. l'interdiction de la détention à l'attache. Cette enquête vise à consigner la situation actuelle chez les éleveurs de chevaux franchises-montagnes dans le Jura. Début 2013, huit exploitations ont fait l'objet d'une visite et la sélection des étalons, le test en terrain ainsi que le test en station celui d'un examen.

Avec la politique agricole 2014-2017, les éleveurs de franchises-montagnes vont être particulièrement privilégiés. Tandis que toutes les autres organisations d'élevage chevalin ne doivent plus recevoir aucune aide fédérale, les subventions pour l'élevage des franchises-montagnes seront selon l'Ordonnance sur l'élevage (OE) non seulement maintenues, mais aussi augmentées. Cette enquête examine le contexte et les conséquences possibles de cette préférence de l'Etat.

Bâle, juin 2013

Visites d'éleveurs

Lundi 4 mars 2013; temps ensoleillé, température d'environ -5 °C.

Exploitation 1

Stabulation libre moderne, bonne litière de paille fraîche. L'éleveur possède 17 chevaux et 5 autres chevaux à l'extérieur. Il y a un box pour un cheval en pension, mais qui est trop bas et trop sombre. Seule une partie des chevaux est sur l'aire de sortie.

Il possède des chevaux de trois à quatre ans (juments et hongres).

Etat des chevaux: Font une impression soignée

Aire de sortie: Suffisamment grande

Manège: Inexistant

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement respectée



Vue sur une partie de l'aire de sortie d'hiver

Exploitation 2

De nombreux chevaux se trouvent sur l'aire de sortie d'hiver. Un râtelier à foin est disponible. L'exploitation dispose en plus d'un rond de longe. L'éleveur possède 30 chevaux. Selon ses informations, les chevaux sortent tous les jours. Cependant il ne laisse sortir les jeunes chevaux que lorsque nous sommes là.



Les stalles se trouvent dans une vieille écurie basse et sombre où les chevaux sont attachés.



Les jeunes chevaux de deux à trois ans sont dans trois box extérieurs – toutefois trop petits vu le nombre de bêtes. Les portes de l'écurie sont ouvertes à mi-hauteur, ce qui laisse pénétrer suffisamment d'air frais et de lumière à l'intérieur.



Lorsque nous demandons à voir les chevaux, il les fait aller sur l'aire de sortie d'hiver. Il dit ne vendre les chevaux qu'une fois le test en terrain réussi et après avoir passé une saison dans son exploitation. Il effectue toute l'année des promenades en calèche pour les touristes et pour des occasions spéciales. Par ailleurs, il y a des sorties à cheval accompagnées pour cavaliers débutants et avancés. Il dit que les chevaux sont bien débouffés et habitués à tirer une calèche. Il dit attacher une grande importance au bon caractère. Toutefois il n'y a pas de manège. Il dit avoir déjà vendu des chevaux à Dunkerque et deux aussi en Israël comme chevaux de thérapie.

Etat des chevaux: Font une impression soignée

Manège: Non, mais un rond de longe

Aire de sortie: Oui

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement partiellement respectée

Exploitation 3

Grande écurie moderne. Il a à l'heure actuelle 44 chevaux. Certains sont dans une belle aire de sortie arborée. Les jeunes chevaux sont en stabulation libre, qui semble toutefois plutôt petite vu le nombre de bêtes. Il y a suffisamment de paille fraîche en litière.



L'écurie est lumineuse et bien aérée. Les étalons sont dans des box individuels grillagés jusqu'en haut. Ils ont des contacts visuels, auditifs et olfactifs avec leur voisin. Il a deux étalons reproducteurs approuvés. Les deux étalons ont apparemment été primés plusieurs fois. L'hygiène de l'écurie ainsi que le fourrage sont bons.



Il a vendu deux chevaux au Burkina Faso qui seront utilisés dans l'agriculture. Or, la majorité des chevaux que nous voyons correspond plutôt au type plus léger du cheval de selle.

Etat des chevaux: Font une impression très soignée

Taille des box: Suffisante pour les étalons, la hauteur est optimale

Stabulation en groupe: Nombre assez élevé de jeunes chevaux pour la surface

Aire de sortie: Oui

Manège: Inexistant

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement respectée

Exploitation 4

Nous rencontrons l'éleveuse. Le couple a huit juments qui sont toutes gestantes. Les chevaux se trouvent dans un pâturage d'hiver spacieux. Cependant le râtelier à foin est vide. Nous n'avons pas l'occasion de visiter les écuries. La ferme fait cependant dans l'ensemble une impression soignée. Des traces fraîches de terre sur la robe des chevaux indiquent qu'ils sortent régulièrement.



Pâturage d'hiver spacieux

Etat des chevaux: Font une impression soignée.

Manège: Inexistant

Aire de sortie: Pâturage d'hiver

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement respectée.

Exploitation 5

L'éleveur a actuellement 55 chevaux, il dit en avoir en été entre 60 et 70. L'exploitation dispose de deux écuries ainsi que deux aires de sortie. La nouvelle écurie est haute, lumineuse et bien aérée. Il y a beaucoup de litière sur le sol. Les jeunes chevaux de deux à trois ans y séjournent.

Par ailleurs, il y a dans un espace séparé des box de poulinage pour les juments gestantes. Les juments se trouvent sur l'aire de sortie d'hiver adjacente lorsque nous arrivons. Ensuite l'éleveur ramène les juments dans les box pour laisser sortir les jeunes chevaux. Ils font une impression de vivacité, de curiosité et de sociabilité vis-à-vis de l'homme.



Box collectif dans une écurie moderne pour les jeunes chevaux

L'ancien bâtiment nous fait une impression diamétralement opposée: L'écurie est sombre, basse et l'air est chargé d'ammoniaque. Les juments et les hongres sont attachés avec des chaînes dans les stalles. Les stalles n'ont que peu de litière et sont très sales. Il y a de l'urine dans la rigole d'écoulement. L'éleveur explique que ces stalles vont être démolies en avril et remplacées par des box à cause de l'Ordonnance sur la protection des animaux. Hygiène partiellement déficiente.



Du fait des travaux, les chevaux auront encore moins d'espace. De l'autre côté du couloir de circulation, il y a deux étalons qui séjournent dans de petits box individuels bas. Ils ont de petites fenêtres grillagées qui sont fermées.



Il y a une aire de sortie devant l'écurie qui ne peut être actuellement utilisée que de manière limitée vu que le sol est gelé. De fait, la terre présente des traces de sabots profondes pouvant facilement constituer un risque de blessure pour les chevaux.

Si l'éleveur souligne qu'il aimerait aussi élever des chevaux de travail, on constate toutefois que l'élevage est majoritairement orienté sur des chevaux de selle plus légers, qui sont aussi plus demandés. En plus de promenades en calèche, il propose des vacances équestres. Cela permettrait aux débutants et aux enfants de participer aux sorties à cheval. L'homme est un éleveur engagé et passionné quand il parle de ses chevaux. Il dit former lui-même ses chevaux et en avoir déjà beaucoup vendu en Belgique, France et Italie.

Etat des chevaux: Font une impression soignée.

Aire de sortie: Oui, actuellement non utilisable à cause du gel

Manège: Inexistant

Box pour les étalons: Plutôt petits

Détention partiellement à l'attache

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement partiellement respectée

Vendredi 15 mars 2013; temps ensoleillé, température autour de 0 °C.

Exploitation 6

Le fils du propriétaire de la ferme nous reçoit aimablement et nous montre toute l'exploitation. Elle se compose d'une ancienne et d'une nouvelle écurie. L'écurie moderne se compose d'une halle haute avec une aire de sortie. Deux jeunes étalons y jouent.



Jeunes étalons en train de jouer

L'intérieur de la halle est en stabulation libre recouverte de paille pour des chevaux de un à deux ans. La taille de l'écurie est à peine suffisante pour le nombre de chevaux. De l'autre côté du couloir de circulation, il y a des vaches à l'attache ainsi que des veaux. Le foin que les chevaux peuvent manger à travers les barreaux est sur le sol du couloir.



L'ancienne écurie héberge les juments et les hongres de trois ans. Il y a plusieurs étalons dans un espace séparé. Le bâtiment est très bas et sombre (pas de lumière du jour). Il n'y a que de minuscules fenêtres qui sont fermées. Les box sont assez petits et très sales. Les sabots des chevaux ne sont pas entretenus. Il n'y a pas d'air frais.



Étalon dans box sombre, entièrement grillagé et beaucoup trop petit



Les chevaux sont pratiquement sur le sol en béton nu Le box est trop bas, sombre et bien trop petit pour trois chevaux.

Le fils de l'éleveur passe le licou à une jument de 3 ans et nous la présente devant l'écurie. Le cheval me laisse facilement lever un de ses sabots avant. Son état de santé général et nutritionnel semble bon. La jument vient d'être ferrée. Le jeune homme ajoute: «Nous préparons les chevaux de trois ans pour le test en terrain». Une cavalière s'occupe du débouillage, tandis que son père leur apprend à tirer un attelage. Il dit avoir une soixantaine de chevaux dont il s'occupe seul avec son père. A ceux-ci viennent s'ajouter 90 vaches, veaux et bœufs.

L'éleveur vend aussi des chevaux à l'armée.

Etat des chevaux: Font une impression soignée, l'entretien des sabots est en partie déficient

Aire de sortie: Oui, dans la nouvelle écurie

Manège: Inexistant.

Ordonnance sur la protection des animaux: Probablement non respectée.

Exploitation 7

Le propriétaire de la ferme n'est pas présent à notre arrivée. Nous sommes accueillis par un employé qui s'empresse de nous donner des renseignements et nous montre les écuries. Il est très gentil avec les chevaux et souligne qu'il les aime.

L'exploitation dispose de trois écuries. Un bâtiment abrite les jeunes chevaux de un à deux ans. Il y a une profonde litière sur le sol. Il est évident qu'il y a trop de chevaux pour l'espace disponible. Certains chevaux ont des écorchures superficielles sur la tête. Cela pourrait être dû au fait qu'ils passent la tête entre les barreaux pour attraper le foin qui se trouve devant eux dans le couloir de circulation. Lors d'un mouvement brusque (par ex., en cas d'attaque d'un autre cheval), il est possible qu'un cheval se blesse légèrement. Les sabots des chevaux sont trop longs. Des douzaines de vaches sont attachées de l'autre côté du couloir.



Ecurie moderne avec des chevaux de un à deux ans. Le foin est poussiéreux et sent mauvais.

La deuxième écurie est un très vieux bâtiment traditionnel. Le plafond est bas, il fait sombre, peu de lumière du jour pénètre à l'intérieur, il n'y a pas de fenêtres. Il n'y a pas d'apport d'air frais. Dans un espace de stabulation libre trop petit, on trouve 18 jeunes étalons serrés les uns contre les autres! La litière est très sale.



Ecurie sans fenêtre pour 18 jeunes étalons.

Dans l'autre espace, une dizaine de chevaux sont attachés dans les stalles. Ils ont trois ans et plus. Il n'y a que peu de litière et elle est sale. Aux dires de l'employé, ces chevaux vont être formés, puis vendus en Allemagne. Plusieurs étalons sont enfermés dans de petits box individuels d'environ 2,5 x 2,5 m. L'hygiène est partiellement déficiente.



Chevaux attachés dans la stalle.

La troisième écurie est un bâtiment neuf moderne. Il comporte plusieurs box de poulinage suffisamment grands. De l'autre côté du couloir de circulation, il y a trois grandes écuries à stabulation libre avec les juments. Le foin jonche le sol du couloir de circulation, une grande balle de foin se trouve au milieu. Le foin sent le moisi et est grisâtre. Les juments gestantes et allaitantes reçoivent en plus du foin de l'avoine comme fourrage concentré. L'écurie est haute et lumineuse.



Jument avec poulain sous la mère dans la nouvelle écurie.

Le palefrenier explique en réponse à notre question que les chevaux restent à l'écurie en hiver. Il ne semble pas y avoir de manège.

L'éleveur a 150 chevaux en tout. Il achète chaque année 50 poulains pour les élever et ensuite les revendre. Les poulains qui ne répondent pas aux attentes partent pour l'abattoir. C'est le chef qui dresse lui-même les chevaux.

Dans toute l'exploitation, on ne voit pas un seul cheval à l'extérieur.

Etat des chevaux: Font une impression soignée, l'entretien des sabots est en partie déficient

Aire de sortie: Inexistante

Manège: Inexistant

Ordonnance sur la protection des animaux: Est probablement respectée dans la nouvelle écurie, mais à peine dans les autres; partiellement détention à l'attache.

Exploitation 8

Le propriétaire de la ferme nous guide volontiers dans son exploitation. Plusieurs douzaines de vaches attachées dans une étable sombre en font aussi partie. Les chevaux ont à leur disposition une grande écurie ouverte. Il y a beaucoup de paille pour la litière, mais l'hygiène laisse un peu à désirer.

Les chevaux se trouvent actuellement sur un très grand pâturage qui s'étend sur plusieurs hectares et est entouré de forêt. Lorsque l'éleveur appelle les chevaux, ils arrivent au galop mais restent à une certaine distance. Normalement, ils viennent jusqu'à lui nous explique-t-il. Mais comme il a fait travailler certains d'entre eux dans la matinée, ils profitent maintenant de leur liberté, dit-il avec un sourire. Les chevaux choisissent eux-mêmes entre l'écurie et le pâturage.



Le pâturage pour les dix chevaux fait plusieurs hectares.

Son exploitation a encore deux autres écuries. Il nous emmène à environ 2,5 kilomètres du village sur un petit plateau. Il y a là une grande écurie ouverte, protégée du vent sur trois côtés. Le sol devant l'écurie est boueux à cause des précipitations des derniers jours. Ici aussi, les chevaux choisissent eux-mêmes entre l'écurie et le pâturage. Directement derrière l'écurie, il y a des arbres qui donnent de l'ombre en été. Le pâturage s'étend sur plusieurs hectares. Quelques chevaux sont debout dans le soleil du soir.



L'écurie ouverte est spacieuse et dispose de suffisamment de foin et d'abreuvoirs automatiques.

Il y a des râteliers de foin. Il donne en plus de l'ensilage. Dans l'écurie, il y a des abreuvoirs automatiques. Les chevaux font une impression de vitalité et se montrent très curieux de notre visite. Le propriétaire de chevaux dit qu'il «n'a jamais eu de cheval malade.» Nous lui demandons pourquoi contrairement à ses collègues éleveurs, il a ses chevaux dans une écurie ouverte avec une aire de sortie en plein air. Il nous explique que ce type d'élevage lui coûte moins cher et qu'il est beaucoup plus sain pour les chevaux. C'est, selon lui, la raison pour laquelle il n'a jamais de problèmes de maladies. L'éleveur a 60 chevaux dans trois écuries, dont une partie est en pension. Il a deux juments franches-montagnes poulinières et possède actuellement en tout quatre franches-montagnes. Il élève principalement des demi-sang. Il nous montre quelques très beaux chevaux de deux ans que l'on remarque tout de suite du fait de leur part de sang élevée et de leurs têtes élégantes.

En passant en voiture, nous voyons la troisième écurie: c'est aussi une écurie ouverte avec un grand pâturage.

Etat des chevaux: Font une impression soignée

Aire de sortie: Oui, stabulation ouverte

Manège: Pas vu

Ordonnance sur la protection des animaux: Nettement supérieure. C'est le meilleur élevage parmi tous les éleveurs visités!

Sélection des étalons

Samedi 12 janvier 2013 à Glovelier (JU)

La sélection des étalons fait partie des dates importantes du calendrier des éleveurs de franches-montagnes et a traditionnellement lieu le 2ème week-end de janvier à Glovelier. Les éleveurs de toute la Suisse peuvent y présenter leurs élèves-étalons de trois ans aux juges de race de la FSFM. Cette année, 64 élèves-étalons ont participé à la manifestation. C'est à cette occasion que sont sélectionnés les étalons pour le test en station au Haras national d'Avenches.

Les étalons sont présentés à la main, au pas et au trot dans un triangle fermé. Tout de suite après ce court parcours de présentation, les chevaux sont notés par trois juges. Type, conformation et allures font partie des critères qui donnent la note finale. Seuls les étalons qui obtiennent un score d'au moins 18 points seront ensuite admis au test en station dans le Haras national.

Il est frappant de constater que la plupart des étalons correspondent par leur type plutôt à un cheval à sang chaud de petite taille. Seuls quelques rares étalons rappellent encore un vrai cheval à sang froid comme l'était le «franches-montagnes originel». La plupart des chevaux ont, à quelques exceptions près, une proportion relativement élevée de sang étranger. Par exemple, l'étalon arrivé 1er au classement, Eucario avec 6,64% de sang étranger, a obtenu la note finale de 24,83. Les autres étalons ont en partie un pourcentage de sang étranger nettement plus élevé, comme Niro du Peupé classé 3ème avec 21,48%. 19 étalons ont été sélectionnés pour le test en station.



Photo: zVg

Test en terrain

La majorité des franches-montagnes passe le «test en terrain» dans l'année au cours de laquelle les hongres et les juments ont trois ans. La notation va de 1 (non effectué) à 10 (très bien). Cet examen est réussi quand la note obtenue en équitation et en attelage est supérieure à 5 et qu'aucune note partielle n'est inférieure à 3. Pour les juments, la réussite du test est le critère qui permet de les inscrire dans une catégorie Stud-Book du livre généalogique. Le test comporte trois épreuves partielles:

1. Description linéaire et évaluation pour l'inscription dans le livre généalogique: Le cheval qui doit être évalué est présenté devant les juges de la FSFM. Il est ensuite présenté à la main, au pas, trot et au galop sur une piste triangulaire.
2. Attelage: On examine l'aptitude à l'attelage, le pas et le trot. Le test correspond au programme de dressage attelé FEI 1 (sans reculer). Un mors d'attelage est autorisé.
3. Equitation: Examen de l'aptitude à l'équitation, évaluation des trois allures de base (pas, trot, galop)

Visite du test en terrain à Glovelier/JU le 28 mars 2013:

Epreuve d'attelage

Vérification si le cheval se laisse bien atteler à la voiture. Le cheval doit tirer tranquillement la calèche et bien se laisser diriger au pas et au trot par le conducteur.



Epreuve d'attelage sur une place goudronnée. Photo zVg

Epreuve d'équitation

L'épreuve d'équitation ne dure que cinq à dix minutes. Une seule juge évalue le degré d'aptitude du cheval pour l'équitation. Le cavalier ou la cavalière doit d'abord présenter le cheval au pas, puis au trot et enfin au galop. Parfois deux candidats sont présents en même temps dans la halle. Il est évident que la plupart des chevaux n'ont pas encore l'habitude d'être montés. Les chevaux ne sont pas encore en équilibre ni redressés. Certains candidats ont de grosses difficultés à garder le contrôle de leur cheval.



Test de comportement

Il existe un test de comportement, mais il est facultatif et ne compte pas pour la note finale du test en terrain. Dans le cadre du test en terrain à Glovelier, il n'y a pas eu de test de comportement. On va essayer d'introduire à partir de 2014 une évaluation du caractère comme 4ème critère de l'examen.

Critiques

Dans le cadre de l'enquête, plusieurs experts ont été interrogés sur le sens du test en terrain et confrontés aux observations faites:

Expert 1: «Les chevaux à sang chaud, dont font partie les franchises-montagnes, sont – selon la source – adultes entre quatre et six ans ou seulement entre cinq et sept ans. Les chevaux à sang froid sont un peu plus précoces et le franchises-montagnes se situe entre les deux. La reproduction des franchises-montagnes a toujours eu tendance à aller vers le sang chaud. Je ne sais pas pourquoi on commence aussi tôt avec l'apprentissage. Un franchises-montagnes n'est certainement pas mature à l'âge de trois ans. Je ne peux pas me prononcer sur la pertinence d'un test en terrain à cet âge-là. Ils (les éleveurs – note de l'auteur) veulent naturellement savoir le plus tôt possible si cela vaut la peine de continuer la formation du cheval ou de l'utiliser pour la reproduction.»

Expert 2: «Chez les forêts noires (note de l'auteur: race à sang froid d'Allemagne du Sud), la formation commence aussi à l'âge de trois ans. Mais la question se pose tout d'abord de savoir si le cheval est né en début d'année. Ensuite, chaque individu est différent. Le problème majeur, c'est que les instructeurs sont aussi très différents. Il y en a qui ont beaucoup de compréhension et d'autres qui suivent un schéma prédéfini. Ce qui importe est de savoir si l'individu a la maturité nécessaire et si l'instructeur est en mesure de ne pas trop exiger du cheval. Pour moi, c'est l'essentiel.»

Expert 3: «Je ne sais pas pourquoi on évalue des chevaux de cet âge en équitation et en attelage. Les résultats ne sont pas une garantie. Il est probable que le test ne fait pas de mal aux chevaux. Mais je trouve tout cela superflu. A mon avis, cette manifestation est surtout importante pour les associations. Je ne présente pas mes chevaux à ce test en terrain. Mais on pourrait l'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Une épreuve de caractère serait plus pertinente.»

Expert 4: «Toute évaluation de chevaux qui est en corrélation avec une performance a mon approbation. Pour moi, il n'y a pas que le résultat qui compte, mais bien plus la motivation de pratiquer une activité avec de jeunes animaux, qui doivent être stimulés physiquement et psychologiquement. Mais il faut évaluer le résultat de ce test de manière critique, car sinon on court le risque de surmener l'animal. Il ne faut pas non plus le surestimer, car les exigences restent à juste titre modestes. Le test en terrain ne suffira jamais comme critère pour la sélection des reproducteurs. Il ne peut être qu'une première étape vers d'autres épreuves plus exigeantes.»

Test en station

Tous les étalons qui ont figuré au classement de la sélection des étalons à Glovelier participent au test en station dans le Haras national d'Avenches. Cette année, 19 étalons se sont qualifiés pour le test en station. Pendant 40 jours, les jeunes étalons sont débourrés, puis entraînés aussi bien à l'attelage qu'à l'équitation par les collaborateurs du Haras national pour le compte de la FSFM. L'épreuve finale se compose d'une évaluation par les juges de la FSFM du modèle et des allures, d'une épreuve d'attelage et d'une épreuve d'équitation. Sur les 18 candidats qui se sont présentés, 15 étalons ont réussi le test et ont été approuvés. L'étalon Nao des Grattes est le vainqueur de cette année. Parmi tous les concurrents, il a 31,25% de sang étranger, soit la proportion la plus élevée.

Nous avons réinterrogé les mêmes experts que pour le test en terrain et leur avons demandé leur avis:

Expert 1: «Il est généralement admis que les chevaux parviennent au test en station le moins dégrossis possible et sans avoir été préparés auparavant. L'objectif est d'identifier leurs caractéristiques innées. On peut certainement vérifier la disposition à coopérer, les aptitudes etc., mais certainement pas les former en 40 jours. Ça c'est exclu. Il n'est certainement pas possible de débourrer et d'entraîner sérieusement un cheval à l'attelage en 40 jours. Il ne peut s'agir tout au plus que d'un préapprentissage. Finalement, c'est là aussi une affaire d'argent et de classements. Je préférerais attendre une année de plus. C'est le même problème pour d'autres races, comme les pur-sang. Les franches-montagnes ne sont pas des chevaux particulièrement précoces.»

Expert 2: «A Marbach, les étalons sont aussi débourrés et entraînés à l'attelage en 40 jours. Pourquoi ne pas commencer au sol? La réponse traditionnelle est que cela n'est pas possible vu le nombre de bêtes et la formation du personnel. Ce n'est cependant pas si grave car les étalons étaient avant ensemble. On ne peut plus comparer les anciennes races comme il y a 50 ans avec les chevaux d'aujourd'hui. Peu à peu, les frontières entre les races s'estompent. Tout est beaucoup plus international qu'autrefois. Toutes les races doivent donc proposer ce que le marché veut. Une certaine précocité en fait partie. L'objectif de démarrer avec des chevaux de trois ans est quasiment dans tous les programmes d'élevage. Mais tous les chevaux n'ont pas la même maturité au même moment. Mais c'est la pression économique qui passe au premier plan.»

Expert 3: «Ce test est très fatigant pour les étalons, mais pas très significatif. Un test de caractère serait utile pour l'évaluation des étalons.»

Rôle de la Fédération suisse du franchises-montagnes (FSFM)

La FSFM a été fondée en 1997 à la suite du retrait officiel de la Confédération de l'élevage des chevaux. Les liens entre la FSFM, l'OFAG, le Haras national et le CEN sont depuis lors restés très étroits. La FSFM est la plus grande et la plus influente organisation d'élevage de chevaux en Suisse et possède un puissant lobby au parlement fédéral. La Fédération perçoit chaque année des subventions de l'OFAG autour d'un million de francs. A titre de comparaison: Toutes les autres races de chevaux ont perçu jusqu'à présent env. 900 000 francs par an, qui doivent être désormais supprimés. En raison de ce généreux afflux de fonds fédéraux et des cotisations de ses membres, la FSFM peut s'offrir son propre magazine imprimé en quatre couleurs et publié mensuellement. La FSFM investit énormément dans la commercialisation des chevaux. En dehors des foires nationales BEA, OLMA et OFFA, la fédération participe aussi régulièrement à de grands salons équestres internationaux en France, Allemagne ou Italie.

La FSFM se réclame de la Convention sur la diversité biologique de la conférence de Rio en 1992. Le cheval franchises-montagnes considéré comme «race domestique menacée» entre dans cette convention et doit donc être préservé de l'extinction, ce à quoi la Suisse s'est engagée. Le livre généalogique a été officiellement clos en 1998 par la FSFM. Depuis lors, il est interdit d'utiliser des étalons de races étrangères pour la reproduction.

Néanmoins, on ne peut pas dire que le franchises-montagnes soit un cheval pur-sang. Car les erreurs ont été commises dans le passé. Depuis les années 1970, il a été croisé avec des chevaux à sang chaud de France et de Suède ainsi qu'avec des pur-sang anglais et arabes. Cela a eu pour conséquences que les franchises-montagnes souffrent maintenant, par exemple, d'eczéma estival, de sarcoïdes ou de boiteries naviculaires et ont parfois un caractère difficile – caractéristiques jusqu'alors inconnues chez les franchises-montagnes. La FSFM a, malgré la part parfois importante de sang étranger, un autre problème – celui de la consanguinité. La Fédération reconnaît elle-même ce problème et veut en venir à bout grâce à sa stratégie 2020 («Freiner l'augmentation de la consanguinité dans la race»). Dans ce contexte, il est également question de rouvrir éventuellement le livre généalogique à de nouveaux croisements.

Selon la FSFM, entre 15 000 à 20 000 franchises-montagnes vivent actuellement en Suisse, dont 170 étalons et 3200 juments poulinières. Cela correspond à environ 20% du cheptel de chevaux estimé à 90 000 équidés. Un peu moins de 2300 poulains viennent au monde chaque année (tendance à la baisse). La FSFM estime que 60 à 70% sont soit vendus soit élevés par leur propriétaire.

Toutefois ces chiffres semblent être gonflés. Car, parmi les poulains achetés à l'âge de quelques mois par un établissement d'élevage, un bon nombre d'entre eux atterrit à l'abattoir. Généralement, les poulains de quatre à six mois sont vendus au Marché-Concours de Saignelégier, qui se déroule le 2ème week-end d'août, ou à l'un des concours de poulains organisés entre août et fin octobre par les syndicats d'élevage, en collaboration avec la FSFM. En général, les estimations qui s'appuient également sur les déclarations de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) supposent qu'au moins 40% des poulains sont abattus. C'est un chiffre bien plus élevé que ce qui est normalement pratiqué dans le cadre d'une sélection stricte de reproduction. Le prix moyen à l'abattage pour un poulain est actuellement de Fr. 8.50/kg, soit environ 1400 à 1500 francs.

Le marché suisse est beaucoup trop petit pour permettre de vendre réellement autant de franches-montagnes pour l'équitation ou l'attelage, même si quelques-uns sont vendus à l'étranger. La FSFM ne reconnaît pas volontiers publiquement que ses poulains sont souvent produits pour la viande. L'an prochain, il devrait y avoir pour la première fois des données fiables sur le nombre de poulains tués à l'abattoir, car le délai transitoire de déclaration des chevaux dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) a expiré fin 2012. Il faut déclarer dans la BDTA tous les chevaux vivants ainsi que ceux qui sont partis à l'abattoir.

Dans sa «stratégie 2020» publiée en 2011, la FSFM vise une augmentation de son cheptel de juments poulinières à 3800 bêtes et pour les étalons reproducteurs à 200 d'ici 2020. Compte tenu des conditions générales actuelles et de l'offre excédentaire à niveau européen de chevaux d'équitation et d'attelage, c'est un objectif plutôt illusoire ou cela veut dire que la production de viande augmentera encore en raison de l'augmentation des poulains franches-montagnes en excédent.

Contre les améliorations de la protection des animaux

La FSFM s'est souvent exprimée contre les améliorations concernant la détention des chevaux. Citons à titre d'exemple, la résistance contre l'interdiction de la détention à l'attache dans les stalles ou l'interdiction des barbelés sur les pâturages de chevaux (2008), où la FSFM a finalement réussi à faire passer une dérogation. La FSFM a refusé d'appliquer les recommandations non contraignantes sur la détention des chevaux, publiées par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) dès 2001.

Lorsque la Fédération Suisse des organisations d'élevage chevalin (FSEC) a voulu lancer son propre label pour les chevaux, qui allait au-delà des directives de l'OVF, la FSFM l'a torpillé. Cela a provoqué un coup d'éclat: en 2007, la FSFM a été exclue de la FSEC lors de l'assemblée des délégués. Cela semble n'avoir rien changé à l'attitude critique de la FSFM quant à la protection des animaux. Elle a publié la déclaration suivante dans un communiqué de presse daté du 15 août 2012: «Stopper l'introduction de nouvelles réglementations pour les éleveurs de chevaux. Eviter à l'avenir l'introduction de réglementations supplémentaires concernant la protection, la détention, l'identification etc. des animaux, car ces mesures contribuent au recul du cheptel de chevaux d'élevage.»

Position de l'OFAG

Jusqu'en 1997, l'élevage des chevaux était du ressort de l'Etat et confié à l'OFAG. Cela consistait avant tout à promouvoir et soutenir financièrement la race franches-montagnes. Ce qui est encore le cas aujourd'hui, même depuis que la FSFM est devenue responsable de l'élevage. Cela explique que les relations entre l'OFAG et la FSFM sont traditionnellement étroites.

Actuellement, la consultation sur la PA 2014-17 est en cours. Elle prévoit la suppression des subventions publiques pour les organisations d'élevage chevalin suisses, à l'exception de la FSFM. L'OFAG justifie cette démarche par la ratification de la Convention sur la diversité biologique de 1994, par laquelle la Suisse s'est engagée à préserver et encourager la biodiversité. La population des franches-montagnes était alors classée parmi les espèces menacées. Dans le cadre de cette convention, l'OFAG soutient depuis lors la race franches-montagnes. Et ce, même si le terme «race» ne convient peut-être pas tout à fait en raison du fort croisement effectué dans le passé avec d'autres races et types de chevaux très divers et les avis divergents sur les buts d'élevage.

L'OFAG ne veut rien savoir d'une promotion particulière en faveur du cheval originel du Jura, pour lequel on pourrait plutôt parler de «race», le petit cheval à sang froid. «Le terme «franches-montagnes originel» est un terme artificiellement créé pour désigner une sous-population au sein de la population des franches-montagnes, dans laquelle on n'enregistre plus aucun apport de sang étranger depuis 1950. La Confédération préserve et promeut la race entière des franches-montagnes comme race de cheval suisse originelle.» L'OFAG ne fait donc pas de différence entre un franches-montagnes pure race et un croisé.

Mentionnons pour finir que l'OFAG a refusé en 2010 à la fédération «Race pure du franches-montagnes » (RPFM) sa reconnaissance en tant qu'organisation d'élevage chevalin indépendante. Il a justifié sa décision «parce que, dans le cas du franches-montagnes, il s'agit d'une petite population digne de préservation et qu'une scission aurait généré des problèmes à moyen et à long terme pour leur suivi en termes de reproduction».

Soutien de l'Etat à l'élevage des franchises-montagnes

Les éleveurs paysans de franchises-montagnes peuvent bénéficier à divers titres du soutien de l'Etat. En tant qu'exploitations agricoles, ils ont droit à des paiements directs en lien avec la surface et les animaux. Les paiements directs versés pour les animaux étaient répartis jusqu'à présent en contributions pour le fourrage grossier (CHF 690.-/unité de gros bétail (UGB); les juments gestantes sont égales à 1 UGB, les autres chevaux de plus de trois ans à 0,7 UGB et les petits chevaux ou poneys à 0,25 UGB). Les agriculteurs qui détiennent leurs chevaux avec des sorties régulières à l'extérieur (programme SRPA) et/ou en groupes (programme SST) reçoivent pour ces prestations supplémentaires au titre de la protection des animaux CHF 180.-/UGB (SRPA) resp. CHF 90.-/UGB (SST). La nouvelle politique agricole 2014-2017 prévoit la suppression des paiements directs généraux versés pour les animaux, les contributions pour le fourrage grossier.

L'Ordonnance sur l'élevage régit les subventions destinées à la préservation des races suisses. Il est disposé que les fédérations habilitées à recevoir des subventions pour chaque poulain identifié et inscrit dans le livre généalogique perçoivent CHF 400.-, pour chaque test de performance d'étalon (une seule fois par étalon) en station CHF 650.- et pour chaque test de performance d'étalon en terrain CHF 50.-. En plus de cela, les éleveurs de franchises-montagnes reçoivent des subventions spécifiques au titre de la préservation de la race franchises-montagnes. Au total, il est versé 1,16 million de francs dans la caisse des éleveurs de franchises-montagnes par jument avec poulain sous la mère. Bien que l'Ordonnance exige que seules les juments non attachées qui ont des poulains sous la mère et sont inscrites dans le livre généalogique donnent droit à percevoir des subventions, il découle de notre enquête que les contrôles n'ont porté que sur env. 25% des établissements d'élevage et qu'ils étaient annoncés.

La FSFM reçoit de l'OFAG en plus au titre des services rendus par la fédération (tenue du livre généalogique, etc.) environ million de francs par an ainsi qu'une aide supplémentaire indirecte non monétaire par le CEN et l'OFAG qui la soutiennent par des activités promotionnelles à l'étranger, par ex. lors de foires. En revanche, la PA 2014-2017 prévoit la suppression des subventions pour toutes les autres organisations d'élevage chevalin de Suisse, bien que ces races de chevaux aient aussi un droit à l'existence avec des buts d'élevage clairement définis et qu'elles pratiquent un élevage de pointe avec les contrôles correspondants. La préférence unilatérale envers la FSFM est critiquée aussi par des experts parce qu'il n'y avait pas d'idées claires dominantes dans l'élevage des franchises-montagnes et que différents groupes avec des conceptions divergentes se sont occupés de l'élevage des franchises-montagnes. La sélection chez les franchises-montagnes est, dit-on, trop orientée sur la performance, on prend à peine en compte l'apparition de maladies génétiques et la sélection aurait recours à des méthodes douteuses (p. ex. le choix en fonction de la couleur et des marques).

Du point de vue de la protection des animaux, l'orientation actuelle des contributions à l'élevage pour les juments franchises-montagnes avec un poulain sous la mère est problématique, étant donné qu'elle favorise les éleveurs de franchises-montagnes qui misent sur la production de masse, indépendamment des opportunités de vente comme chevaux d'équitation et d'attelage. Cela implique que 40 à 50% des poulains franchises-montagnes finissent à l'abattoir. Pour une grande partie des éleveurs, ces contributions destinées à l'élevage constituent une sorte de prime à l'abattage, ce qui du point de vue de la Protection Suisse des Animaux (PSA) représente un gaspillage des deniers publics.

Qu'est-ce qu'un franchises-montagnes originel?

La première mention écrite du nom «franches-montagnes» remonte à 1898. Auparavant on parlait du «cheval du Jura» comme race locale, supposément issue pour l'essentiel de croisements de comtois et d'autres races à sang froid comme les ardennais, percherons et les anglo-normands. L'étalon Vaillant, né en 1891, passe pour être l'un des ancêtres de la race franchises-montagnes. Le but d'élevage était d'obtenir un cheval à sang froid léger, utilisable aussi bien dans l'agriculture que dans l'armée comme cheval de travail.

A la fin de la deuxième Guerre mondiale, la situation a brusquement changé: le développement rapide de la mécanisation dans l'agriculture a entraîné un recul des besoins en chevaux de travail, tandis que la demande de chevaux d'équitation augmentait. Cela s'est alors traduit par des croisements avec des demi-sang et même des pur-sang arabes. Cela a eu en partie des conséquences graves. Il y a de plus en plus de chevaux qui ont un eczéma estival, des boiteries naviculaires, des sarcoïdes, etc. – maladies jusqu'alors inconnues dans l'élevage des franchises-montagnes. Lorsque la Confédération s'est officiellement retirée en 1997 de l'élevage des chevaux, la Fédération suisse du franchises-montagnes (FSFM), récemment fondée, a repris le flambeau. Depuis lors, l'élevage privilégie les chevaux plus légers, plus sportifs, pour les loisirs.

Contrairement à cette tendance, la fédération «Race pure du franchises-montagnes» (RPFM) souhaite préserver le type originel du cheval du Jura. Il en existe à l'heure actuelle tout juste encore 19 étalons et à peine 300 juments. Sont considérés comme de race pure avec 0% de sang étranger, après un accord datant de 1997 de l'Office fédéral de l'agriculture, de la FSFM et de Pro Specie Rara, tous les chevaux qui proviennent exclusivement de descendants de lignées d'avant 1950 et qui n'ont pas été croisés ensuite. La RPFM effectue principalement une sélection conservatrice pour préserver de l'extinction l'ancien type de franchises-montagnes. De par leur apparence, ces chevaux sont clairement identifiables comme chevaux à sang froid avec un poitrail plus large, une arrière-main plus musclée et un fanon prononcé aux paturons. La fédération fondée en 2008 attache une importance particulière pour la reproduction à la force de caractère des chevaux.

Par ailleurs, ces chevaux doivent être réutilisés de façon moderne et appropriée pour le travail. Il y a déjà des idées novatrices à ce sujet. Hansruedi Arn, président de la RPFM, envisage par exemple d'utiliser des chevaux dans les communes pour la collecte des ordures ou pour le déneigement des trottoirs en hiver.

Urfreibergerhof à Niederbipp/BE

Visite le 13 décembre 2012

Il y a actuellement dans la ferme de Hansruedi Arn et Heidi Gurtner à Niederbipp douze étalons et une trentaine de juments de la race «franches-montagnes originel». Les étalons sont par deux dans un box ouvert avec aire de sortie, qui est séparée par des tubes d'acier et, si nécessaire, a par un ruban électrique. Les soi-disant «durs» font une impression totalement paisible et ne s'alarment pas lorsque le visiteur pénètre sur l'aire de sortie. «Nous les laissons ensemble au pâturage. Il n'y a aucun problème», explique Heidi Gurtner. En revanche, les juments ont parfois eu entre elles des réactions lunatiques.



Les étalons ont un accès permanent à l'enclos extérieur.

Photo: zVg

On remarque la tranquillité des étalons, même quand les juments pénètrent sur le pâturage d'hiver. A part quelques regards et hennissements, il ne se passe rien. Ce caractère équilibré peut certainement s'expliquer par le fait que les chevaux vivent dans des conditions respectueuses de leur espèce. Mais le couple d'éleveurs est aussi convaincu que ce bon caractère vient aussi des caractéristiques génétiques particulières des franches-montagnes originels. Ils ont été élevés par les ancêtres à avoir de la force de caractère.



Troupeau de juments sur le pâturage d'hiver.

Photo: zVg

Les étalons qui sont à deux dans un box ouvert ont accès en permanence à l'aire de sortie et ont le droit, en outre, d'aller ensemble tous les jours au pâturage. Les juments sont dans une stabulation en groupe avec un petit enclos extérieur. Elles vont aussi tous les jours au pâturage. Le pâturage est suffisamment grand pour que les chevaux puissent aussi galoper ou s'éviter en cas de conflits mineurs.

Il y a un petit carré de dressage. Les chevaux sont entraînés au travail au sol et sous la selle par une professeure d'équitation baroque.

L'Ordonnance sur la protection des animaux est respectée

Ecurie d'élevage et de reproduction à Flurweid, Boswil/AG

Visite en novembre 2011

Heidi Fischer Heck exploite avec son mari Martin Heck depuis quelques années une écurie d'élevage et de reproduction. Son concept: Au lieu d'avoir un pâturage pour les poulains tous du même âge, les chevaux doivent grandir dans un groupe où tous les âges sont mélangés et apprendre ainsi leur comportement social comme ils le feraient dans un troupeau à l'état sauvage.

La ferme moderne, construite d'après les connaissances les plus récentes en éthologie, offre une infrastructure idéale. Conformément au Label pour les chevaux PSA, les chevaux sont détenus en groupe avec une aire de sortie spacieuse et accessible en permanence.

L'écurie à stabulation libre dispose d'une large entrée et d'une sortie séparées. Cela permet aux chevaux de rang inférieur d'esquiver s'ils se retrouvent en difficulté avec leurs congénères. Par ailleurs, il y a aussi deux box d'intégration à portes coulissantes dans l'écurie. L'espace à l'extérieur peut aussi être subdivisé, en cas de besoin, grâce à un système flexible de barres. Cela permet aux nouveaux arrivants d'entrer prudemment en contact avec le troupeau, sans que cela se termine par des bagarres lorsque l'on s'approche trop.



Aire de sortie en groupe avec des barrières flexibles.

Photo: zVg

Cette gestion de l'écurie très bien pensée est particulièrement pertinente dans ce cas, étant donné que la ferme Flurweid est aussi conçue pour les poulains qui viennent d'être sevrés. Les jeunes chevaux restent en général ici jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans avant de retourner chez leurs propriétaires ou de pouvoir être revendus comme jeunes chevaux d'équitation ou d'attelage. Le couple pratique, par ailleurs aussi, la reproduction des franches-montagnes du type plus léger et sportif, ce qui explique la présence de deux box de poulinage séparés. La jument peut donner naissance à son poulain dans le calme.

Les chevaux de «Flurweid» disposent de mangeoires séparées. C'est la garantie que chaque animal reçoit exactement la ration qui lui convient et qu'il peut manger tranquillement, car les besoins alimentaires d'un poulain ou d'un cheval plus âgé sont très différents. Comme les chevaux sont des animaux d'habitude, ils vont généralement vers la même mangeoire, ce qui simplifie nettement le travail.

Heidi Fischer est arrivée depuis peu dans l'élevage des chevaux, mais elle sait déjà ce qu'elle veut: «Je souhaite élever des chevaux faciles à manier, sociables avec l'homme. Je préfère garder un jeune cheval jusqu'à ses quatre ans plutôt que de le vendre s'il n'est pas prêt.» Depuis cette année, la ferme a aussi un manège couvert pour former les chevaux.

L'écurie de Flurweid est l'une des toutes premières exploitations à avoir reçu en 2011 le Label pour les chevaux PSA..



Chaque cheval a une mangeoire séparée à disposition.

Photo: zVg

Résumé

Une première enquête sur la détention des chevaux dans le Jura et l'élevage des franchises-montagnes a été réalisée en 2000/2001. L'enquête actuelle de 2013 permet de constater que la détention des chevaux s'est partiellement améliorée dans certains domaines au cours de ces années. Il existe maintenant de nouvelles écuries modernes dans lesquelles les chevaux sont dans des box collectifs. Cependant ces écuries sont en partie trop petites pour le nombre d'animaux ou surpeuplées. Les chevaux ne disposent d'un accès permanent à l'aire de sortie que chez un seul des éleveurs visités. Bien que l'enquête 2013 se soit déroulée durant deux belles journées d'hiver, nous avons vu très peu de chevaux en plein air. Cela donne à penser que, dans la région, la plupart des chevaux restent encore de nos jours pour l'essentiel à l'écurie durant les mois d'hiver, ce qui serait incompatible avec l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn).

Il subsiste également de vieilles écuries dans lesquelles les chevaux sont dans des box étroits, quand ils ne sont pas attachés dans des stalles. Il est permis de supposer que les exigences minimales de l'OPAn ne sont pas respectées dans plusieurs des exploitations que nous avons visitées, notamment en matière de taille des box, de hauteur, de lumière, d'hygiène et d'aire de sortie. La détention des étalons est particulièrement problématique. Les étalons ont rarement le contact social nécessaire (pas de contact avec leurs congénères, détention en box individuel) et ne sortent apparemment quasiment jamais à l'extérieur pendant les six mois d'hiver.

Conclusions / nécessité d'agir du point de vue de la protection des animaux

L'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral doivent veiller à ce que des contrôles systématiques soient effectués concernant la protection des animaux en matière de détention des chevaux – dispositions de l'Ordonnance sur la protection des animaux ainsi que des ordonnances SRPA et SST. Cela vaut en particulier pour les exploitations de la fédération de l'élevage du franchises-montagnes fortement subventionnée.

Contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui, au moins un tiers des contrôles concernant la détention des animaux devrait se faire à l'improviste. Il serait, par ailleurs, important d'effectuer les contrôles durant les mois d'hiver quand les animaux sont confinés à l'écurie pendant cinq à six mois. Les autorités doivent être particulièrement attentives au strict respect de l'interdiction de détenir des chevaux à l'attache.

Dans le cadre de la politique agricole 2014-2017, l'Office fédéral de l'agriculture devrait repenser et revoir sa pratique de subvention de l'élevage suisse des chevaux, telle qu'elle est actuellement régie par l'Ordonnance sur l'élevage (OE). Au lieu d'être attentif à la quantité et à la stimulation de la production de poulains franchises-montagnes, il faudrait veiller à la qualité et à la demande. Il ne doit pas y avoir de contributions pour les juments et/ou les poulains lorsque ces derniers sont destinés à l'abattoir. Il faut aussi remettre en question les raisons qui font qu'à l'avenir seuls les éleveurs de franchises-montagnes recevront un soutien fédéral pour leurs efforts d'élevage. Dans l'optique d'un élevage paysan national, diversifié et conforme au marché avec des buts d'élevage ainsi que des cahiers des charges clairement définis, la Confédération doit examiner de manière impartiale quelles autres organisations d'élevage chevalin pourraient aussi bénéficier de mesures de soutien.